

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 9 février 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :

Robert Auclair      Normand Morin  
André Rainville      Louise Côté                  Absent : Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

**21.02.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 9 février 2021**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h56, après avoir constaté le quorum.

**21.02.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2021**

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 9 février 2021.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2021.
3. Questions sur l'ordre du jour soumises par les citoyens à la suite d'une invitation électronique - COVID.
4. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2021.

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
- 5.2 Dépôt des comptes fournisseurs.

**6. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 6.1 Broyage de branches – rue Nadeau.
- 6.2 Directive de changement 2 – Émissaires pluviaux.
- 6.3 Programme de soutien promotionnel – Tourisme Granby et région.
- 6.4 Subventions aux organismes – Volet II.

**7. ADJUDICATION DE CONTRAT**

- 7.1 Services professionnels – Avant-projet – Surpresseurs d'eau potable.
- 7.2 Achat de compteurs d'eau.

**8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 8.1 PIIA – Construction 144 rue des Flandres.
- 8.2 PIIA – Rénovations 3001 rue Foster.
- 8.3 PIIA – Construction 1557 – 1561 rue de l'Escaut.
- 8.4 Nomination des membres du CCU.

9. **SERVICE DU GREFFE**
  - 9.1 Acceptation du rapport de fin de travaux – Piste multifonctions rue Western.
  - 9.2 Autorisation de signature – Lot 6 160 993 parc industriel Horizon.
  - 9.3 Autorisation de signature – Lot 6 395 703 parc industriel Horizon.
  - 9.4 Appui – FDC – Aires de nidification des hirondelles.
  - 9.5 Appui – FDC – Génération Avenir.
  - 9.6 Appui – FDC – Télévision communautaire de Waterloo.
  - 9.7 Appui – FDC – Académie A.-B. Foster.
  - 9.8 Appui – FDC – Centre d’art l’Engrenage.
  - 9.9 Autorisation de dépôt – FDC – Politique culturelle et patrimoniale.
  - 9.10 Fonds région et ruralité – Volet 4 – Académie A.-B. Foster.
  - 9.11 Autorisation de signature – SA Télévision Inc.
10. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 10.1 Permanence de Maxime Grondin – Travaux publics.
11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 11.1 Adoption du schéma de couverture de risques.
12. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 12.1 Reconnaissance d’organisme.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU  
CONSEIL  
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

13. VARIA
14. LEVÉE DE LA SÉANCE du 9 février 2021.
15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 9 mars 2021 À 19 HEURES.

**Adopté**

21.02.3

**Questions du public – via courriel**

Aucune question.

21.02.4

**Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021**

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 est adopté.

21.02.5

**Dépôt de documents**

21.02.5.1

Procès-verbal du CCU.

21.02.5.2

Comptes fournisseurs.

21.02.6

**Finance et administration**

21.01.6.1

**Broyage de branches – rue Nadeau.**

ATTENDU QU’ À la suite de l’obtention du certificat d’autorisation pour continuer le prolongement de la rue Nadeau, la Ville doit procéder à une coupe de bois sur 850m x 20m soit 17 000m<sup>2</sup>;

ATTENDU QU' À la suite de cette coupe, nous devons faire broyer les branches sur la même superficie par un broyeur forestier excavateur;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé deux soumissions forfaitaires pour le broyage des branches de la zone des travaux après la coupe de bois, lesquelles sont les suivantes :

- Excavation KVN : 0.64\$/m2 pour 11 000 \$, incluant le transport de l'excavatrice;
- Excavation G. Lapalme & Fils : 1.20\$ /m2 pour 20 400 \$, excluant le transport de l'excavatrice.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission d'Excavation KVN au montant de 12 647.25 \$, taxes incluses, pour le broyage des branches de la zone des travaux de la coupe de bois de la rue Nadeau à être assumé par le fonds de roulement.

**Adopté**

#### 21.02.6.2

#### **Directive de changement 2 – Émissaires pluviaux.**

ATTENDU QUE Le 14 juillet 2020, le Conseil octroyait à GJ Ménard Aménagement le contrat de travaux aux émissaires pluviaux du secteur du Lac de Waterloo pour un montant de 509 951.89 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU' En date du 5 novembre 2020, la directive de changement 1 était déposée, visant l'agrandissement de la surface de stationnement à proximité du terrain de la plage, laquelle était en considération d'un montant de 36 008.18 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le 19 janvier 2021, la directive de changement 2 a été déposée, laquelle est émise à la suite de l'installation d'une nouvelle vanne.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la directive de changement #2 au montant de 7 312.39 \$, taxes incluses, à GJ Ménard Aménagement.

**Adopté**

### 21.02.6.3

#### **Programme de soutien promotionnel – Tourisme Granby et région.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo veut poursuivre ses efforts de positionnement promotionnels dans le réseau touristique;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo veut, par un programme d'aide financière, améliorer la visibilité des entreprises et des organisateurs d'évènements à caractère touristique admissibles, et par conséquent celle du territoire;

ATTENDU QUE Le programme consiste en un soutien financier à hauteur de 75% pour l'inscription d'une fiche entreprise sur le site web et dans le guide touristique de Tourisme Granby, et de 50% pour la location d'un espace promotionnel au bureau d'accueil touristique saisonnier de Granby.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la mise sur pied du programme de soutien promotionnel : volet Tourisme Granby, pour les entreprises et organisateurs d'évènements admissibles de Waterloo.

**Adopté**

### 21.02.6.4

#### **Subventions aux organismes – Volet II.**

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a un budget prévu pour soutenir ces demandes de soutien financier;

ATTENDU QUE Les demandes sont approuvées et que les montant accordés seront prélevés dans le budget 2021;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes :  
-Oasis santé mentale : 1 000 \$;  
-Maison des familles Granby et région – Espace familles Waterloo : 5 040 \$.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le versement des subventions ci-haut mentionnées selon l'entente intervenue entre ces organismes et la Ville.

**Adopté**

## 21.02.7

### Adjudication de contrat

#### 21.02.7.1

#### **Services professionnels – Avant-projet - Surpresseurs d'eau potable.**

ATTENDU QUE Le réseaux d'aqueduc fonctionne par gravité et que les développements résidentiels du secteur des rues Horizon et Western sont plus élevés en altitude, ce qui apporte une baisse de pression considérable pour les résidences déjà construites et les résidences futures;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo veut planifier la mise en place de deux postes de surpression pour la distribution d'eau potable sur les rues Western et Horizon afin d'offrir un niveau de service et une protection incendie adéquate aux résidents actuels et aux développements en planification dans ce secteur;

ATTENDU QUE La Ville a demandé une soumission à Eric Desaulniers du Groupe Metta pour la préparation d'un avant-projet incluant :

- Évaluation des consommations ultimes des deux secteurs;
- Identification des implantations pour les deux postes;
- Définition des équipements et du type d'installation;
- Description technique des travaux et concept d'aménagement du poste pour en définir les dimensions;
- Estimation des coûts budgétaires ( $\pm 30\%$ );
- Préparation d'un échancier global du projet;
- Présentation aux intervenants de la ville;
- Validation de la capacité du poste de pompage Western.

ATTENDU QUE M. Eric Desaulniers a déjà fait ce genre d'appel d'offre de services professionnels à la ville et que cette dernière est satisfaite du travail de M. Desaulniers.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accorde le mandat de préparation d'un appel d'offres pour les services professionnels en génie civil incluant les items énumérés ci-dessus pour un montant de 6 989.65 \$, incluant les taxes applicables.

**Adopté**

#### 21.02.7.2

#### **Achat de compteurs d'eau.**

ATTENDU QUE Dans le cadre d'une étude du Gouvernement du Québec visant à recueillir des données statistiques sur la consommation d'eau à l'échelle de l'ensemble des villes du Québec;

ATTENDU QUE Cette étude constitue une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec et vise simplement à évaluer la consommation d'eau résidentielle typique;

ATTENDU QU' À la suite de cette exigence la Ville vend, pour toute nouvelle construction résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle les compteurs Badger, compatibles à son système chez Les compteurs LECOMPTE INC.;

ATTENDU QUE, Pour pourvoir aux nouvelles demandes, la Ville doit avoir en inventaire plusieurs de ces compteurs;

ATTENDU QUE Les fonds de ces acquisitions ont été prévus au règlement d'emprunt parapluie 2017.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Les Compteurs Lecompte Inc au montant de 37 960.15 \$, taxes incluses, pour les compteurs d'eau mentionnés au bon de commande # 37466.

**Adopté**

## 21.02.8

### **Aménagement et urbanisme**

#### 21.02.8.1

#### **PIIA Construction neuve, 144 des Flandres.**

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté aux membres du CCU les matériaux proposés pour la construction d'une nouvelle maison unifamiliale sur la rue des Flandres, lesquels sont les suivants :

- Revêtement horizontal vinyle pâle (avant, côté et arrière) : Gris pierre, timberlake de Kaycan double 4;
- Revêtement de Pierre Laffit couleur nuancé Gris Newport de Permacon;
- Toiture noir 2 ton cambridge Iko;
- Aluminium (soffite, facia, coins, poteaux, rampes) : noir;
- Fenêtres noires et porte blanche;
- Galerie de béton

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés ainsi que le style architectural ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les matériaux et plans proposés pour le 144 rue des Flandres.

**Adopté**

### 21.02.8.2

#### PIIA – Rénovations - 3001 rue Foster.

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté le projet de rénovation par M. Stéphane Fortin de l'ancienne Cantine Chez Hélène au 3001 rue Foster. À la suite de l'incendie, les améliorations n'ont pas été faites, et on doute que les ouvertures du bâtiment même soient étanches;

ATTENDU QUE Le CCU a déjà approuvé les matériaux suivants pour le projet de construction de Stéphane Fortin, au 3008 Foster (de l'autre côté de la rue), lesquels ont été approuvés par le Conseil;

ATTENDU QUE Les matériaux proposés par M. Stéphane Fortin sont les suivants:

- Une partie de la brique sera conservée en façade;
- Mur : revêtement de tôle modèle Laurentien de couleur noir;
- Mur : revêtement de tôle modèle Améri-cana de couleur fusain;
- Aluminium et soffite : noir;
- Porte et fenêtre noires;
- Addition d'une porte de garage au mur arrière.

ATTENDU QUE Les revêtements seront identiques pour les deux projets;

ATTENDU QUE M. Fortin est prêt à faire les rénovations toute de suite;

ATTENDU QUE Ce changement constituera une amélioration.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de rénovation au 3001 rue Foster.

**Adopté**

### 21.02.8.3

#### PIIA - Construction 1557-1561 de L'Escaut.

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté aux membres du CCU les matériaux et les plans proposés pour la construction de 2 nouvelles résidences jumelées sur la rue de l'Escaut, lesquelles, dont le style architectural est une continuité des maisons existantes;

ATTENDU Les matériaux proposés par Les Entreprises Lachance, soit:

- Revêtement horizontal couleur bois façade : brun Muskoka, Maibec 6";
- Revêtement horizontal vinyle pâle (côté et arrière) : Gris pierre, Timberlake de Kaycan double 4;
- Revêtement de Pierre Laffit couleur nuancé Gris Chambord de Permacon;
- Toiture noire 2 tons Cambridge Iko;
- Aluminium (soffite, fascia, coins, poteaux, rampes) : noir;
- Porte et fenêtres : noires et galerie de béton;

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés ainsi que le style architectural ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les matériaux et plans proposés pour les 1557 et 1561 rue de l'Escaut.

**Adopté**

#### 21.02.8.4

#### **Nominations des membres du CCU – 2021.**

ATTENDU QUE Le règlement sur le CCU # 86-483 stipule que le conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du CCU ;

ATTENDU QUE Les membres citoyens suivants désirent toujours demeurer au sein du CCU pour 2021 : Messieurs Yvon Lemire, Daniel Boivin et Pierrick Robitaille ;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants ont aussi exprimé leurs intentions de demeurer pour 2021 : M. Robert Auclair, vice-président du CCU et M. André Rainville, président ;

ATTENDU QUE Le directeur de l'urbanisme, M. Marc Cournoyer agira à titre de secrétaire du CCU sans droit de vote ;

ATTENDU QU' Il serait également souhaitable de nommer M. Jean-Philippe Robitaille, inspecteur municipal, comme secrétaire suppléant du CCU, ainsi que Mme Kelly Ann Ferrigan, à titre de secrétaire suppléante, ces deux derniers, sans droit de vote.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil reconduit la nomination des membres du CCU pour 2021, tels que spécifiés au préambule de la présente résolution.

**Adopté**



## 21.02.9

### Service du greffe

#### 21.02.9.1

#### **Approbation du rapport de fin de travaux – Piste multifonctions rue Western.**

ATTENDU QUE La Ville a fait construire une piste multifonctions le long d'un tronçon de la rue Western, laquelle rejoint de nouveaux développements domiciliaires;

ATTENDU QU' Une demande de subvention auprès du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains a été déposée pour aider à défrayer le coût de cette infrastructure;

ATTENDU QUE Cette demande de subvention a été reçue favorablement et que l'une des conditions à l'émission de l'aide financière est l'approbation par le Conseil des travaux exécutés.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte et approuve l'ensemble des travaux exécutés dans le cadre de la construction de la piste multifonctions longeant la rue Western, tels que présentés dans le formulaire déposé par le Directeur général.

**Adopté**

#### 21.02.9.2

#### **Autorisation de signature – Vente de terrain parc industriel Horizon – Partie du lot 6 160 993.**

ATTENDU QUE Placements POP Ltée souhaite se porter acquéreur d'un terrain dans le parc industriel autoroutier, soit une partie du lot 6 160 993;

ATTENDU QUE Des négociations entre la Ville et Placements POP Ltée ont été tenues et que les parties sont arrivées à une transaction à la satisfaction des parties et qu'une résolution autorisant le Maire, M. Lachapelle et le greffier, M. Verhoef à signer l'acte notarié, doit être adoptée;

ATTENDU QUE Cette vente est faite pour un montant de 123 785.00 \$, plus les taxes applicables.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le greffier à signer tous documents, dont l'acte notarié visant la vente d'une partie du lot 6 160 993 dans le parc industriel, représentant le terrain #8, à Placements POP Ltée pour un montant de 123 785.00 \$, plus taxes. La présente résolution annule et remplace la résolution 20.09.10.4.

**Adopté**

### 21.02.9.3

#### **Autorisation de signature – Vente de terrain parc industriel Horizon – 6 395 703.**

ATTENDU QUE 9337-0047 Québec Inc. souhaite se porter acquéreur d'un terrain dans le parc industriel autoroutier, soit le lot 6 395 703;

ATTENDU QUE Des négociations entre la Ville et 9337-0047 Québec Inc. ont été tenues et que les parties sont arrivées à une transaction à la satisfaction des parties et qu'une résolution autorisant le Maire, M. Lachapelle et le greffier, M. Verhoef à signer l'acte notarié, doit être adoptée;

ATTENDU QUE Cette vente est faite pour un montant de 117 000.00 \$, plus les taxes applicables.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et le greffier à signer tous documents, dont l'acte notarié visant la vente du lot 6 395 703 dans le parc industriel, représentant le terrain #10, à 9337-0047 Québec Inc. pour un montant de 117 000.00 \$, plus taxes. La présente résolution annule et remplace la résolution 20.07.10.5.

**Adopté**

### 21.02.9.4

#### **Appui au FDC – SÉTHY – Aires de nidification des hirondelles.**

ATTENDU QUE, Selon le *Relevé des oiseaux nicheurs*, entre 1970 et 2017, les populations de l'Hirondelle rustique ont chuté de 91,3% au Québec, alors que celles de l'Hirondelle à front blanc ont décliné de 86,9 %;

ATTENDU QUE Ces espèces sont maintenant protégées par la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrants*;

ATTENDU QUE La Fondation SÉTHY souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés, afin de développer des aires de nidification pour ces oiseaux et ainsi, favoriser l'accroissement de leur population;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une résolution d'appui des instances municipales doit être jointe à sa demande.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal appui la demande de la Fondation SÉTHY dans sa démarche de développement d'aires de nidification pour les hirondelles rustiques et à front blanc auprès du Fonds de développement des communautés.

**Adopté**

#### **21.02.9.5**

#### **Appui au FDC – Génération Avenir.**

ATTENDU QUE, Les jeunes entrepreneurs, surtout ceux en début d'affaires, subissent une pression énorme en ces temps de pandémie;

ATTENDU QUE Génération Avenir souhaite mettre en place une ligne téléphonique d'aide ciblée pour ce type de détresse;

ATTENDU QUE Génération Avenir souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés, afin de développer un réseau d'entraide téléphonique pour les jeunes entrepreneurs;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une résolution d'appui des instances municipales doit être jointe à sa demande.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal appui la demande de Génération Avenir dans sa démarche de développement d'une ligne téléphonique d'aide pour jeunes entrepreneurs auprès du Fonds de développement des communautés.

**Adopté**

#### **21.02.9.6**

#### **Appui au FDC – Télévision communautaire de Waterloo.**

ATTENDU QUE L'offre médiatique de qualité représente un enjeu important au bénéfice des citoyens locaux et régionaux;

ATTENDU QUE Ce projet *d'agrandissement de la Télévision communautaire de Waterloo* contribuera à offrir un environnement adéquat pour la production de contenu et permettra ainsi d'en rehausser la qualité;

ATTENDU QUE Ce projet s'inscrit possiblement dans le cadre d'un réaménagement des espaces de l'Hôtel de Ville, que l'attribution des espaces n'est pas confirmée et que l'échéancier n'a pas encore été défini;

ATTENDU QUE Le montage financier stipule une source de financement, non confirmée, de la Ville de Waterloo à hauteur de 3 500 \$, et que celle-ci devra faire l'objet d'une demande en bonne et due forme afin d'être étudiée;

ATTENDU QUE La Télévision communautaire de Waterloo souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés.

ATTENDU QUE, Pour ce faire, une résolution d'appui doit être adoptée par les instances municipales.

En conséquence  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil appuie le dépôt de la demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés de la MRC Haute-Yamaska pour l'appel de projets 2021 et s'engage à étudier la demande d'agrandissement dans ses locaux lorsque la planification débutera, en plus d'étudier la demande de soutien financier lorsque celle-ci sera déposée auprès du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications.

**Adopté**

#### 21.02.9.7

#### **Appui au FDC – Académie A.B.-Foster**

ATTENDU QUE Les pôles d'entrepreneuriat, d'innovation et de créativité ont une importance majeure pour la vitalité socio-économique de la municipalité et de toute la région;

ATTENDU QUE Ce projet de *Centre d'excellence en enregistrement audio et vidéo en direct* favorisera le développement de compétences et de projets d'affaires et communautaires via le numérique et les technologies de pointe;

ATTENDU QUE L'Académie A.B.-Foster souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, une résolution d'appui doit être adoptée par les instances municipales.

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur André Rainville  
Et résolu à l'unanimité :

Le Conseil municipal appuie le dépôt de la demande d'aide financière de l'Académie A.B.-Foster auprès du Fonds de développement des communautés de la MRC Haute-Yamaska pour l'appel de projets 2021.

**Adopté**

#### 21.02.9.8

#### **Appui au FDC – Centre d'art l'Engrenage**

ATTENDU QUE L'offre culturelle revêt une importance significative pour la vitalité socio-économique de la municipalité et de la région;

ATTENDU QUE Ce projet *d'implantation du Centre d'art l'Engrenage à Waterloo* participera au bien-être et au dynamisme sociocommunautaire et

culturel et par conséquent, a le potentiel d'enchérir l'offre de loisirs et touristique;

ATTENDU QUE Le montage financier stipule une source de financement non confirmée de la part de la Ville de Waterloo à hauteur de 20 000\$, et que celle-ci devra faire l'objet d'une demande en bonne et due forme afin d'être étudiée selon la démarche qui lui est propre.

ATTENDU QUE Le projet souligne la possibilité d'activités sur le territoire de la ville, notamment la tenue d'évènements, et que toute implication de la ville ou sur son territoire devra faire l'objet d'une demande en bonne et due forme afin d'être étudiée selon la démarche qui lui est propre;

ATTENDU QUE Le Centre d'art l'Engrenage souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés.

ATTENDU QUE, Pour ce faire, une résolution d'appui doit être adoptée par les instances municipales.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil appuie le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC Haute-Yamaska pour l'appel de projets 2021 et s'engage à étudier la demande de soutien financier lorsque celle-ci sera déposée auprès du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications.

**Adopté**

#### **21.02.9.9**

#### **Appui au FDC – Politique culturelle et patrimoniale.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo veut se doter d'une politique culturelle et patrimoniale;

ATTENDU QUE La Ville prend en considération que, lors de la consultation sur la revitalisation du centre-ville, menée à l'automne 2020, deux objectifs découlant du rapport final mentionnent que la Ville doit «Définir une vision quant à la mise en valeur du patrimoine dans le cadre de l'élaboration d'une politique culturelle»;

ATTENDU QUE La Ville reconnaît l'importance de la culture et du patrimoine pour la qualité de vie de sa communauté, pour les gens d'affaires et pour le tourisme;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo souhaite mieux planifier, encadrer et orienter les actions issues de la politique culturelle et patrimoniale;

ATTENDU QUE La Ville souhaite être appuyée d'experts dans sa démarche d'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale ainsi que d'un plan d'action;

ATTENDU QUE La Ville souhaite déposer une demande auprès du Fonds de développement des communautés.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, à déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés pour le projet « Politique culturelle et patrimoniale ».

**Adopté**

21.02.9.10

**Appui au Fonds régions et ruralité : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (volet 4) – Académie A.B.-Foster.**

ATTENDU QUE Les pôles d'entrepreneuriat, d'innovation et de créativité ont une importance majeure pour la vitalité socio-économique de la municipalité et de la région;

ATTENDU QUE Ce projet de *Centre d'excellence et de développement en influence et développement des affaires par le web* favorisera la vitalisation de notre territoire en agissant à la fois sur plan économique, social et culturel par le développement de compétences et de projet d'affaires structurants via les outils numériques et technologiques;

ATTENDU QUE L'Académie A.B.-Foster souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds régions et ruralité : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (volet 4);

ATTENDU QUE, Pour ce faire, une résolution d'appui doit être adoptée par les instances municipales.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil appuie le dépôt de la demande d'aide financière de l'Académie A.B.-Foster auprès du Fonds régions et ruralité : soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipales (volet 4) pour l'appel de projets 2021 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Adopté**

#### 21.02.9.11

#### **Autorisation de signature d'entente – SA Télévision Inc.**

ATTENDU QUE Le producteur SA TÉLÉVISION INC. produit la série télévisée intitulée « STAR ACADEMIE 2021 » à Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville reconnaît que cette production télévisuelle majeure offre une visibilité significative à la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo souhaite verser à SA Télévision Inc. une commandite de 20 000 \$ en contrepartie d'une visibilité à titre de Ville hôtesse, lors de chaque diffusion de la Série Star Académie 2021;

ATTENDU QUE Cette dépense a été prévue au budget régulier 2021.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise M. Louis Verhoef, directeur général, à signer l'entente de commandite de production avec SA TÉLÉVISION INC.

**Adopté**

#### 21.02.10

#### **Ressources humaines**

#### 21.02.10.1

#### **Permanence de Maxime Grondin – Travaux publics.**

ATTENDU QUE Maxime Grondin a été embauché au poste de journalier classe B aux travaux publics le 24 août 2020;

ATTENDU QUE Le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 28.01 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés de la Ville de Waterloo stipule que tout nouveau salarié affecté aux travaux publics ou à l'aréna sera soumis à une période d'essai de douze mois, étant donné la diversité des tâches à effectuer dans ces départements sur une période d'un an;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics est très satisfait de la prestation de travail de M. Grondin et qu'afin de le reconnaître, il désire que la période d'essai de celui-ci soit réduite à six mois.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte que M. Maxime Grondin obtienne sa permanence au poste de journalier classe B à compter du 24 février 2021.

**Adopté**

## 21.02.11

### Sécurité publique

#### 21.02.11.1

#### **Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Haute-Yamaska.**

ATTENDU QUE Le directeur par intérim du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Ville de Waterloo contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE, Suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2020 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE Sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Ville de Waterloo, daté de janvier 2021, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Que la Ville de Waterloo confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

**Adopté**

## 21.02.12

### Loisirs et vie communautaire

#### 21.02.12.1

#### **Reconnaissance d'organisme.**

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes œuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a reçu la demande de reconnaissance d'un organisme, savoir :  
-Oasis santé mentale.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :



Que le Conseil autorise la reconnaissance de l'organisme ci-dessus mentionné.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du conseil**  
**Période de questions du public – Via courriel.**

**21.02.13**

**Varia**

**21.02.14**

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 9 février 2021 est levée à 19h29.

**21.02.15**

**Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 9 mars 2021.

---

Maire

---

Greffier